

# Appel à candidatures pour deux résidences-mission en milieu rural

Thèmes :

Les paysages et leur évolution

D'octobre 2019 à décembre 2020



## Sommaire

Sommaire .....	2
Introduction.....	3
Le territoire du Parc naturel régional du Vexin.....	3
Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?.....	3
Carte d'identité du territoire - le Parc naturel régional du Vexin français.....	4
Les cadres de la résidence mission.....	5
Une démarche partenariale .....	5
Le contexte .....	6
Les thématiques .....	7
Les objectifs poursuivis et les participants.....	8
Contenu et déroulement.....	9
Les contraintes pratiques .....	10
Les moyens financiers .....	10
Communication .....	11
Le cadre juridique.....	11
La mise en œuvre de l'appel à candidatures.....	11
Le collectif candidat.....	11
Le comité de choix.....	12
Dossier de candidature.....	12
Sélection .....	13
Pour plus d'informations.....	13
ANNEXE .....	14
Le site archéologique des Vaux-de-la-Celle.....	14
La structure d'accueil et de recherche .....	16
Principes de construction de la structure d'accueil et de recherche.....	16

## Introduction

Le Conseil départemental du Val d'Oise et le Parc naturel régional du Vexin proposent un appel à candidatures pour deux résidences-mission sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin français au travers de deux thématiques :

- thème n°1 : le paysage vu et vécu par les habitants de l'agglomération de Cergy-Pontoise et les habitants des villages du Vexin, en lien avec une structure culturelle
- thème n°2 : les paysages du Vexin et leur évolution à l'horizon 2037.

Le principe est de recruter deux collectifs différents qui proposeront des approches artistiques différentes et complémentaires.

Il est recherché un ou des artistes associés à des partenaires (sociologue, ethnologue, anthropologue, chercheur, paysagiste, géographe, urbaniste...). Ce collectif pluridisciplinaire sera créé pour l'occasion ou bénéficiera d'une ancienneté d'exercice.

La Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France est à l'initiative de cette démarche et la soutient. En effet, via son Service du développement et de l'action territoriale, elle propose au territoire francilien, notamment les territoires ruraux et péri-urbains, d'accueillir des artistes en résidence dans le cadre de "résidence mission". Ces résidences ne sont pas des résidences de création ou de diffusion mais des résidences de co-construction entre le collectif artistique et des groupes de participants avec lesquels il met en place une démarche de co-création artistique par le biais d'un dialogue, avec pour cadres les particularités et les usages environnementaux locaux. La résidence-mission donne à percevoir et à comprendre la recherche et la pratique artistique du collectif (réflexion, expérimentations, réalisation) et vise l'engagement des participants dans le projet à partir de son imaginaire et sa démarche qui doit donc être affirmée. Pour le collectif, le projet nécessite de « faire avec » : faire avec le contexte, faire avec les participants, faire avec les différents acteurs et partenaires du territoire. La résidence-mission doit produire sa propre trace compréhensible et appréhendable par tous.

Depuis 2012, le Département du Val d'Oise, en partenariat étroit avec la DRAC IDF, prend appui sur ce dispositif de résidence mission pour contribuer à la structuration artistique et culturelle de son territoire. Il s'engage ainsi aux côtés de l'Etat dans le soutien de cette démarche.

L'Académie de Versailles est aussi partenaire et favorise l'inscription du projet au sein des établissements scolaires.

## Le territoire du Parc naturel régional du Vexin

### Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional est un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Il s'organise autour d'un projet de territoire concerté fondé sur la protection et la valorisation de ses patrimoines naturel, paysager et culturel. Les Communes, les Départements, et la Région adhérents au Syndicat mixte du Parc participent à la rédaction d'une Charte qui présente les grandes orientations du projet de territoire. Cette Charte prévoit les moyens de protéger et de valoriser la flore, la faune,

les paysages, les bâtis anciens... Elle prévoit aussi d'orienter le territoire dans une dynamique de développement durable, avec une gestion économe des ressources au regard des grands enjeux de transition écologique et énergétique. Elle décrit les mesures permettant de parvenir à un équilibre entre l'environnement et la vie quotidienne. Pour y parvenir, les Parcs fédèrent les différents acteurs du territoire, dans un objectif d'échange, d'innovation et d'expérimentation.

Pour en savoir plus :

<http://www.pnr-vexin-francais.fr/>

<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/argumentaire-questions-reponses-sur-les-pnr>

### **Carte d'identité du territoire - le Parc naturel régional du Vexin français**

Reconnu pour la qualité de son patrimoine naturel et architectural, le Vexin français est classé "Parc naturel régional" depuis 1995.

Au nord-ouest de l'Île-de-France, le Parc naturel régional du Vexin français s'étend sur 98 communes du Val d'Oise et des Yvelines et 71 000 hectares. Le classement du Parc repose autant sur la qualité des paysages et des milieux naturels que sur la grande homogénéité et la qualité architecturale des villages.

Entité naturelle de caractère, le Vexin français offre des paysages et milieux étonnants (coteaux calcaires, marais, bois...) en Île-de-France. Ce vaste plateau calcaire, dominant de 100 m environ les régions environnantes est délimité par la Seine au sud, l'Oise à l'est, l'Epte à l'Ouest et la Troësne et l'Esches au nord. Le plateau est entaillé de vallées aux profils contrastés, tantôt longues, étroites et jalonnées de vallons (Viosne, Sausseron) ou qui s'épanouissent en véritables plaines alluviales (Aubette de Magny). Les paysages du Vexin français sont fortement marqués par une activité agricole où dominent les grandes cultures (blé, orge, colza). Surplombant le plateau, les buttes d'Arthies, de Rosne et de Marines dressent leur silhouette boisée et ont conservé leur chapeau de sable et de meulière. L'intérêt patrimonial du Vexin français réside à la fois dans la diversité des habitats naturels qui y sont représentés, la présence de sites écologiques reconnus au niveau européen, national et régional et la présence d'espèces animales et végétales protégées et/ou en limite d'aire de répartition.

La spécificité du Vexin français réside aussi dans son patrimoine architectural et bâti. Différents styles d'architecture se côtoient et témoignent d'une occupation ancienne et des différentes époques de construction. En contrepoint à l'architecture remarquable des châteaux, églises et grands domaines agricoles, on note la simplicité du patrimoine rural du Vexin français (croix, moulins, fontaines, pigeonniers, lavoirs...). Aujourd'hui, la quasi-totalité des villages possède un ou plusieurs monuments protégés au titre des Monuments Historiques. Le Parc naturel régional du Vexin français s'attache à sauvegarder et à valoriser ce patrimoine, ainsi que les savoir-faire qui l'ont façonné. En 2014, le Vexin français est devenu le premier Parc naturel régional labellisé "Pays d'art et d'histoire" par le Ministère de la Culture.

Le Parc est un outil de gestion et d'aménagement au service d'un territoire et de ses habitants. Il met en œuvre un projet de développement harmonieux et équilibré, basé sur la préservation de ses patrimoines naturels, culturels et bâtis.

### En bref

Date de création : 9 mai 1995

2014 : Premier PNR labellisé Pays d'art et d'histoire par le Ministère de la Culture et de la Communication

98 communes : 78 dans le Val d'Oise 20 dans les Yvelines

100 774 habitants

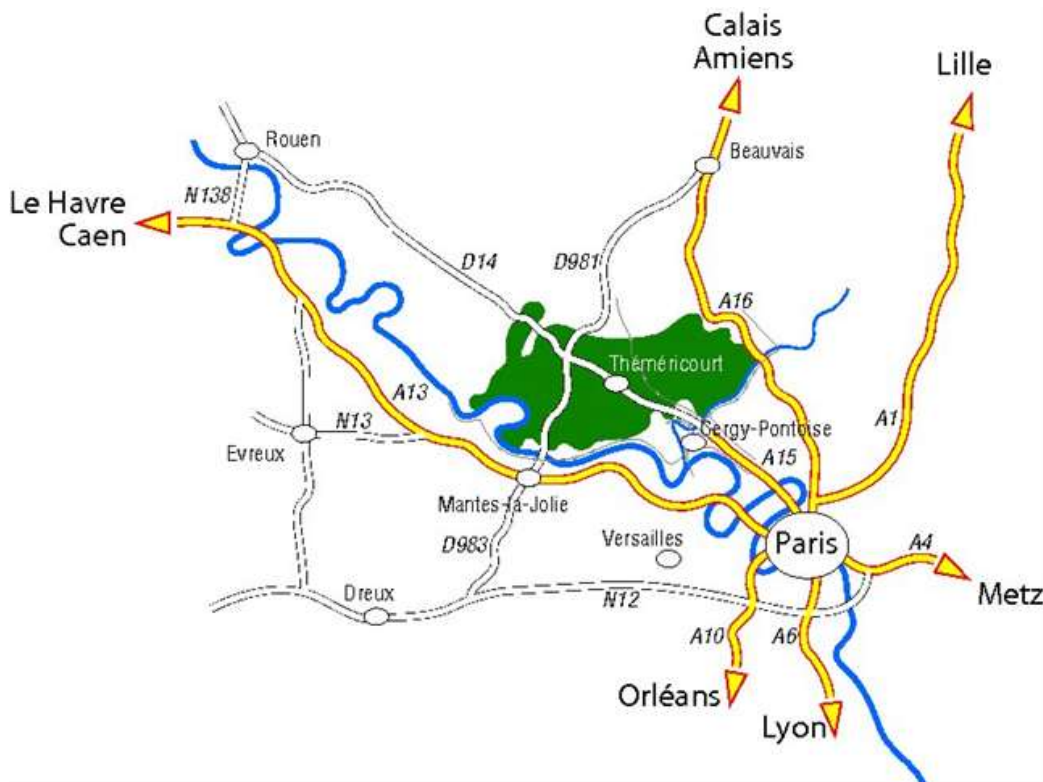
71 062 hectares

1 Communauté d'agglomération (Cergy Pontoise)

1 Communauté urbaine (GPS&O)

5 Communautés de communes (CC Vexin Centre, CC Sausseron Impressionnistes, CC Vexin Val de Seine, CC de la Vallée de L'Oise et des Trois Forêts, CC du Haut Val d'Oise)

3 Villes-portes (Issou, Limay, Meulan)



## Les cadres de la résidence mission

### Une démarche partenariale

Ce territoire de plus de 100 000 habitants bénéficie de structures artistiques et culturelles assez disséminées sur son territoire ou en ses frontières (Cergy-Pontoise et GPS&O). La Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, le Conseil départemental du Val d'Oise et le Parc naturel régional du Vexin souhaitent s'associer dans une démarche progressive de mise en synergie des projets artistiques et culturels proposés, au bénéfice des habitants du Vexin.

Après une première expérience en 2018-2019, l'objectif est ainsi de reconduire une présence artistique sur le territoire du Vexin pour 2019-2020 dans une démarche d'expérimentation visant la contribution progressive des différents acteurs concernés : habitants, acteurs artistiques et culturels, associations, collectivités et institutions. Elle a pour objectifs de :

- Faciliter l'accès de toute personne, aux œuvres et aux ressources artistiques et culturelles de son territoire, pour qu'elle puisse se les approprier et, si elle en a le désir, s'inscrire dans des pratiques artistiques.
- Créer une dynamique collective et durable en faveur d'une éducation artistique et culturelle partagée par le plus grand nombre en consolidant un projet commun de développement au service de la population.

En ce sens, renforcer les propositions d'artistes spécifiquement invités en résidence.

## Le contexte

Le Vexin français dispose d'un capital inestimable : ses paysages, qui au-delà d'une apparente unité, se révèlent d'une grande diversité et d'un intérêt exceptionnel en Ile-de-France.

Les chartes paysagères réalisées à l'échelle communale ont été un des leviers d'intervention sur l'aménagement du territoire mis en œuvre par le Parc depuis sa création. Pour donner suite à cette politique, le Parc développe une approche d'animation et de sensibilisation à l'échelle des grandes entités paysagères du territoire, s'appuyant notamment sur la mise en place d'un observatoire des paysages à l'échelle du territoire, avec un volet observatoire photographique des paysages. Le Parc s'inscrit ainsi dans l'application de la Convention européenne du paysage et le droit à participation des citoyens et des élus en matière de paysage.

Rappelons en effet l'importance du point de vue des populations dans la définition du paysage de la Convention européenne du paysage entrée en vigueur en France le 1er juillet 2006 :

« Paysage : partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

L'observatoire des paysages est un outil :

- de connaissance et de compréhension des paysages et de leurs évolutions ;
- d'aide à la décision et à l'action en matière de politique du paysage ;
- de sensibilisation et de médiation pour une participation citoyenne soutenue.

L'objectif du Parc est de démultiplier les projets de l'observatoire des paysages en sensibilisant les acteurs du territoire à l'évolution des paysages, aux questions d'habiter un territoire dans les différentes temporalités (hier, aujourd'hui, demain).

L'idée est de privilégier le mode participatif avec les communes et les publics afin de créer les conditions pour que les habitants s'approprient leur territoire, leur espace du quotidien et réinterrogent les paysages, dans lesquels ils vivent tous les jours sans être forcément conscients de leurs caractéristiques, de leurs points forts et de leurs fragilités et de leurs propres capacités à interagir avec eux.

Une étude vient d'être lancée auprès d'un bureau d'études, une équipe d'urbaniste et de paysagistes, en collaboration avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-d'Oise (CAUE95), qui sera finalisée en décembre 2019. Cette étude, à partir de l'Atlas du paysage du Val d'Oise réalisé en 2010 et des chartes paysagères communales réalisées par le Parc sur 20 ans, a pour objectif de mettre en lumière les dynamiques d'évolution et les processus à l'œuvre dans le Vexin, d'identifier les enjeux et, par le biais d'une mise en récit et de rendus graphiques, d'engager ensuite un dialogue territorial sur les prospectives du futur projet de territoire à l'horizon 2037. (voir note méthodologique et calendrier de l'étude en annexe)

Les projets de résidences-mission s'inscrivent dans ce processus. Il s'agira pour les équipes artistiques de pouvoir nourrir leur réflexion, de bénéficier d'éléments d'apport et de participer par leur démarche à une appropriation par la population des enjeux choisis. Pour ce faire, un temps d'échange est prévu **mardi 10 décembre** entre les collectifs artistiques, le bureau d'études et l'équipe du Parc avant la restitution de l'étude début décembre 2019.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Observatoire du territoire du Vexin français, une étude sur des indicateurs qualitatifs de « bien-être » dans le Vexin a été menée par l'Université de Cergy-Pontoise en 2017 et les collectifs d'artistes pourront également s'y référer et bénéficier de cette matière sociologique dans une approche sociétale, sur les modes de vie, les façons d'habiter le Vexin et les liens avec l'agglomération.

(pour en savoir plus <http://www.pnr-vexin-francais.fr/fr/le-parc/actualites/en-cours/bdd/actu/174>)

Ces « matériaux » seront ainsi à disposition des collectifs en résidence, libre à eux ensuite de s'en saisir comme ils le souhaitent.

## Les thématiques

- **Résidence-mission n°1** : le paysage vu et vécu par les habitants de l'agglomération de Cergy-Pontoise et par les habitants des villages du Vexin, en lien avec une structure culturelle,
- **Résidence-mission n°2** : les paysages du Vexin et leurs évolutions à l'horizon 2037.

## Quelques pistes pouvant nourrir la réflexion, le questionnement

« Que pouvons-nous attendre d'un paysage ? Pour l'habitant, c'est un milieu auquel il ne peut pas échapper, qui chaque matin l'encourage à vivre et chaque soir à rêver. » *Pierre Sansot*

Cherchant à comprendre ce que signifie habiter un territoire, le paysagiste *Gilles Clément* pose avant tout la question : sait-on seulement où l'on est ? "La connaissance est au-dessous de tout. Quand on a compris à peu près où on est, on peut agir comme on l'entend".

Et pour lui, la notion de paysage est particulière. "Le paysage, essentiellement, c'est une donnée subjective. Le paysage est perçu par chacun de nous d'une façon différente en fonction de notre propre culture, de notre individualité, de la façon dont nous ressentons profondément et tout à fait isolément, ce que nous voyons, ce qui est autour de nous, ce qui nous alerte et nous imprime. Le paysage est ce qui reste après qu'on a fermé les yeux. C'est ce qui a imprimé notre mémoire, ce que nous avons ressenti, ce qui a alerté notre subjectivité. C'est une définition difficile."

Extrait d'un entretien publié dans la revue "Papiers", revue de France Culture, n°25 : Où vivons-nous ? Des paysages et des pays. Juillet-Septembre 2018.

## Le paysage de demain

Comment protéger durablement les paysages, les faire évoluer dans la modernité, les construire, trouver le juste équilibre entre une conservation nécessaire et une évolution réelle ? Comment orienter le devenir des paysages, leur donner du sens ? Pourrons-nous choisir ou devons-nous subir le paysage de demain face à des grandes transformations (climatiques, sociales, environnementales...)? Comment le paysage parle-t-il de notre futur ? Quel pouvoir d'agir sur ses évolutions ?

## Ressources documentaires

Revue "Papiers", revue de France Culture, n°25 : Où vivons-nous ? Des paysages et des pays. Juillet-Septembre 2018.

Les Carnets du Paysage N 33 – 30 mai 2018 : Paysages en commun

<http://mesologiques.fr/> Etude des milieux : Textes d'Augustin Berque

<http://www.paysages-apres-petrole.org/>

## Les objectifs poursuivis et les participants

### Résidence mission 1

Développement du thème : le paysage vu et vécu par les habitants de l'agglomération et les habitants des villages du Vexin

Le projet artistique co-construit avec les habitants s'attachera à exprimer les représentations et les usages vis-à-vis du paysage de chaque territoire et les liens et rapports que ces visions entretiennent entre elles ; à engager un dialogue entre les habitants des deux territoires (« urbain », « périurbain », « rural ») et les rapports qu'ils entretiennent avec le territoire et les uns avec les autres. Il abordera le paysage comme territoire de rencontre, de dialogue, d'agir ou au contraire de frontières (géographique, sociologique, culturelle).

### Résidence mission 2

Développement du thème : les paysages du Vexin et leur évolution à l'horizon 2035

Cette résidence s'attachera à engager avec les habitants une réflexion et un dialogue sur leur cadre et mode de vie, leur façon d'habiter le territoire. Le projet artistique co-construit avec les habitants investiguera leurs représentations et leurs projections sur le devenir du territoire, leur degré d'attachement au paysage, quelle valeur ils lui donnent, rendra visible leurs aspirations / craintes par rapport à l'évolution future à l'horizon 2035.

Les questions pourraient être : pourrions-nous choisir ou devons-nous subir le paysage de demain ? Comment le paysage parle-t-il de notre futur ? Quel pouvoir d'agir sur ses évolutions ? Comment orienter le devenir des paysages, leur donner du sens ? Comment protéger durablement les paysages, les faire évoluer dans la modernité, les construire, trouver le juste équilibre entre une conservation nécessaire et une évolution réelle ?

### Deux collectifs artistiques :

Un ou des artistes avec des partenaires (sociologue, ethnologue, anthropologue, chercheur, paysagiste, géographe, urbaniste...), un collectif pluridisciplinaire – créé pour l'occasion ou ayant une expérience - en capacité de proposer une approche multiple/polymorphe et dont les modes d'intervention peuvent s'adapter à la diversité du territoire et des groupes ciblés.

Par son regard sensible, sa démarche artistique et le dialogue qu'il suscitera avec les habitants du territoire, le collectif est invité à s'emparer de ces enjeux et à interroger la relation des habitants au paysage. Cette question du changement de regard et de la capacité d'agir sera au cœur de la problématique à poser.



Aucune discipline artistique n'est exclue. Le ou les artiste(s) proposeront de co-construire un projet artistique de manière régulière avec les habitants, les familles, les enfants scolarisés... en intervenant sur un périmètre de maximum 10 communes.

**Concernant la thématique 1**, le Parc et le Département du Val d'Oise accompagneront le collectif sélectionné pour établir un lien avec une structure culturelle proche, afin de tisser des liens plus larges, permettre un maillage, avec également une approche urbain-rural.

### Publics visés

Habitants du Vexin français (jeunes, actifs, retraités, professionnels...) par petits groupes d'une vingtaine de participants.

Environ 5 groupes par collectif

- dont deux visant le public jeune : classes, centres de loisirs, etc.
  - o pour la thématique 1 : une classe de l'agglomération de Cergy et une du Vexin et
  - o pour la thématique 2 : deux classes de niveaux différents, par exemple 1 primaire et 1 collège

Prise en compte d'une répartition de l'action artistique sur le territoire

### Démarche artistique

Les collectifs auront une mission d'éducation artistique et culturelle. Ils s'attacheront à rendre perceptibles les finalités de leur démarche, à en transmettre les modalités et à susciter l'engagement des participants dans la co-création de l'action artistique.

L'intervention artistique attendue laisse libre le choix des domaines artistiques choisis par le Collectif, tous les supports sont recevables.

### Restitution

Au vu de la démarche, le nombre de participants doit rester restreint, mais il est demandé aux collectifs de prévoir une restitution pouvant toucher un large public, afin d'avoir davantage d'impact sur le territoire. Le Parc et le Département seront attentifs à l'ensemble des personnes touchées directement ou indirectement par le projet.

La restitution n'est pas nécessairement une finalité pour les participants, elle donne à voir le processus à l'œuvre, à le rendre intelligible, appropriable par un grand public. Elle s'appuiera sur une trace matérielle de la démarche qui restera sur le territoire, par des moyens annexes si l'action est éphémère (enregistrements, films, photographies, édition etc.). Elle peut prendre différentes formes, espaces, rendez-vous. Elle doit être pensée en amont.

Ces démarches d'expérimentation pourraient se faire en partenariat avec un équipement culturel du territoire, un festival, les universités, un éditeur etc. en étudiant des modes d'échanges avec les publics (atelier portes ouvertes, conférences, lectures, performances, interventions pédagogiques...) ponctuant éventuellement le temps de résidence. Le Parc et le Département accompagneront le collectif dans cette démarche.

### Contenu et déroulement

La résidence sera d'une durée de 16 semaines non consécutives réparties de novembre 2019 à décembre 2020, comprenant différentes phases :

## L'immersion

Entre novembre 2019 et mars 2020, elle est un temps de découverte du territoire et de rencontre avec les partenaires (équivalent à 1 mois temps plein pour cette période d'appropriation du territoire). Phase essentielle du projet, elle consiste à mobiliser progressivement des partenaires, des relais et des personnes pour réaliser le projet. Elle doit être pensée comme un constituant du projet. Le PNR et le Département accompagneront le collectif au début de cette démarche et à mi-parcours. Lors de la rencontre de mi-parcours, le plan de communication nécessaire à l'information des participants et des publics des projets et de la restitution sera défini. L'immersion fera aussi l'objet d'une réunion de bilan.

A l'issue de cette phase, le collectif établira un calendrier des activités envisagées en fonction du projet présenté.

## Co-construction de l'action artistique

A partir de la thématique, de la perception de la démarche du collectif et du dialogue engagé, l'action artistique avec les groupes sera co-construite entre avril et décembre 2020, avec les différents groupes de participants.

## Traces et restitutions

A l'issue de la résidence-mission, le collectif produit un objet collaboratif afin de documenter l'expérience partagée et laisser une trace. Imaginée comme une édition d'artiste, cette production originale peut revêtir tout format (imprimé, objet, vidéo, son...).

La restitution publique (cf. paragraphe restitution) prend appui sur la trace pour en partager le contenu avec le plus grand nombre.

## Suivi et évaluation

Des points d'étape seront organisés avec les partenaires au cours du projet. Une évaluation à mi-parcours et un bilan final seront réalisés permettant de rendre lisible le parcours des participants dans le projet : de spectateur à acteur impliqué sur la durée du projet.

## Les contraintes pratiques

Durant sa mission, le collectif est appelé ponctuellement à résider effectivement sur le territoire du Parc. Les membres du collectif devront

- Etre indépendants pour la réalisation technique de leur travail
- Etre titulaire d'un permis de conduire
- Avoir une démarche éco-responsable

## Les moyens financiers

### Rémunération

Le budget total attribué pour la durée totale du projet d'une résidence-mission est de 25 000 € TTC, versés par le Conseil départemental du Val d'Oise sous la forme d'une subvention, en deux fois, une partie en 2019 et l'autre en 2020. Elle sera versée à une association (RIB, SIRET et statuts seront à fournir). Elle couvrira

- la rémunération des artistes et partenaires associés
- la cession des droits d'exploitation des œuvres créées durant la résidence mission (représentation, reproduction, etc. le cas échéant) jusqu'au 31 décembre 2021.

- les frais matériels de la réalisation du projet de la résidence, trace comprise. Une présentation d'un état récapitulatif des dépenses et des justificatifs correspondants devra être réalisée en fin de projet.
- les frais de déplacement et de logement

Le Parc naturel régional du Vexin français mettra à disposition des deux collectifs un véhicule pendant la durée de la résidence. Ce véhicule servira uniquement pour les déplacements sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin français.

Le Parc mettra également à disposition un logement et espace de travail, situé sur la commune de Genainville, au lieu-dit Les-Vaux de-la-Celle, site archéologique gallo-romain. Le collectif sera logé au sein de la structure d'hébergement et de recherche (voir annexe – sous réserve de disponibilité de la structure).

Pour des raisons inhérentes à l'organisation du prêt du véhicule et la mise à disposition du logement, le Parc devra avoir un planning prévisionnel de présence dès le début de la résidence et être prévenu en cas de changement du calendrier de présence trois semaines en amont.

- les frais de déplacement du domicile personnel au territoire de la résidence-mission et les repas durant la résidence-mission ne sont pas pris en charge.

Un budget pourra être mis à disposition pour les transports de publics.

## **Communication**

Le Parc et le Conseil départemental du Val d'Oise prendront en charge un volet communication selon un plan établi en cours de la phase d'immersion.

La conception de supports de communication spécifiques sera envisagée avec le Collectif artistique.

Le Parc utilisera ses supports habituels : Journal du Parc « Couleurs du Vexin », site internet, lettre d'information électronique, Facebook.

Une participation des communes où se tiendront les projets sera demandée pour relayer l'information auprès de leurs habitants.

## **Le cadre juridique**

Une convention de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs du Parc naturel régional du Vexin français, du Conseil départemental du Val d'Oise et du collectif artistique accueilli sera signée avant le début du projet, pour chaque résidence. La convention précisera les modalités de la cession de droits.

## **La mise en œuvre de l'appel à candidatures**

### **Le collectif candidat**

Chaque membre - artiste ou chercheur – du collectif participe à la candidature. Professionnel résidant en France, il doit avoir à son actif une production significative, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'actions que représente la résidence-mission. L'artiste ou chercheur doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

## Le comité de choix

Un comité se réunira pour étudier les projets et sélectionner les artistes ou collectifs. Il se mobilisera également pour accompagner le collectif pendant la résidence (mise en relation, facilitateur, soutien technique dans la mesure des moyens disponibles, etc.).

Il sera composé de représentants de :

La DRAC Ile-de-France  
La Région Ile-de-France  
Le Parc naturel régional du Vexin français  
Le Conseil Départemental du Val d'Oise  
Le CAUE95  
L'Education Nationale - Académie de Versailles  
L'Etablissement public du château de la Roche Guyon  
L'association La Source-Villarceaux  
Un représentant du groupe « Mieux vivre ensemble »

Il auditionne les artistes et établit une sélection en fonction des critères suivants :

- Adéquation entre le profil, l'expérience de l'artiste / équipe et l'objectif de co-construction de l'action artistique
- Prise en compte de la thématique
- Prise en compte de l'inscription territoriale de l'action artistique
- Prise en compte des phases du projet
- Prise en compte de la diversité des publics visés
- Prise en compte de l'enjeu de transmission et de formation des professionnels (participants du micro-territoire, référents de groupes...)

## Dossier de candidature

Le dossier de candidature est à adresser par mail avant le lundi 7 octobre 2019 18h (un accusé réception sera retourné avant le 11 octobre), en précisant le thème de la résidence choisi, à :

Marie LORINE : responsable du pôle Education, Culture et patrimoines au Parc naturel régional du Vexin français, [m.lorine@pnr-vexin-francais.fr](mailto:m.lorine@pnr-vexin-francais.fr)

Cécile REVERDY-GAILLARD, responsable publics et territoires à la direction de l'action culturelle du département du Val d'Oise : [cecile.reverdy-gaillard@valdoise.fr](mailto:cecile.reverdy-gaillard@valdoise.fr)

Il devra comporter :

1. Une note d'intention présentant les orientations artistiques du projet proposé, la problématique posée prenant en compte les particularités du territoire. Vous développez votre vision de la thématique en écho à votre pratique et votre regard sur le territoire. Vous présentez également la démarche proposée pour les deux premières phases de la résidence-mission et vous faites une proposition pour la restitution finale. Cette dernière n'est pas engageante, elle évoluera au contact du terrain.

Important : le format de la présentation est libre, il peut inclure du texte, de l'image fixe ou animée etc.

2. La présentation des artistes et partenaires du collectif.

3. Une note faisant état d'expériences similaires qui explicitera les liens créés entre le collectif et la population.
4. Une liste des œuvres disponibles à des fins d'expositions ou de diffusion pendant ou après le temps de résidence avec les contraintes techniques et financières, afférentes à leurs présentations.
5. Le budget estimatif développé.
6. Le planning des disponibilités entre novembre 2019 et décembre 2020.

Le dossier artistique doit être envoyé en un seul fichier PDF, par mail, n'excédant pas 8 Mo.

## Sélection

Les différents dossiers de candidature reçus seront examinés par le comité de pilotage.

Les candidats retenus seront reçus à un entretien d'1/2 heure permettant d'explicitier la démarche artistique et culturelle le **lundi 14 octobre 2019 de 10h à 16h** (Obligation de se rendre disponible à cette date sous peine d'inéligibilité à l'appel à candidature)

Les candidats dont les dossiers n'auront pas été retenus recevront un courrier électronique.

## Pour plus d'informations

Cécile Reverdy-Gaillard – Responsable unité publics et territoires - DAC CDVO – 01 34 25 30 70, 06 75 50 12 29 - [cecile.reverdy-gaillard@valdoise.fr](mailto:cecile.reverdy-gaillard@valdoise.fr)

Marie Loriné – Responsable du pôle Education, Culture et Patrimoines – PNR Vexin français – 01 34 48 66 00 – [m.lorine@pnr-vexin-francais.fr](mailto:m.lorine@pnr-vexin-francais.fr)

## ANNEXE

### Le site archéologique des Vaux-de-la-Celle

#### Le Vexin français, terre d'archéologie

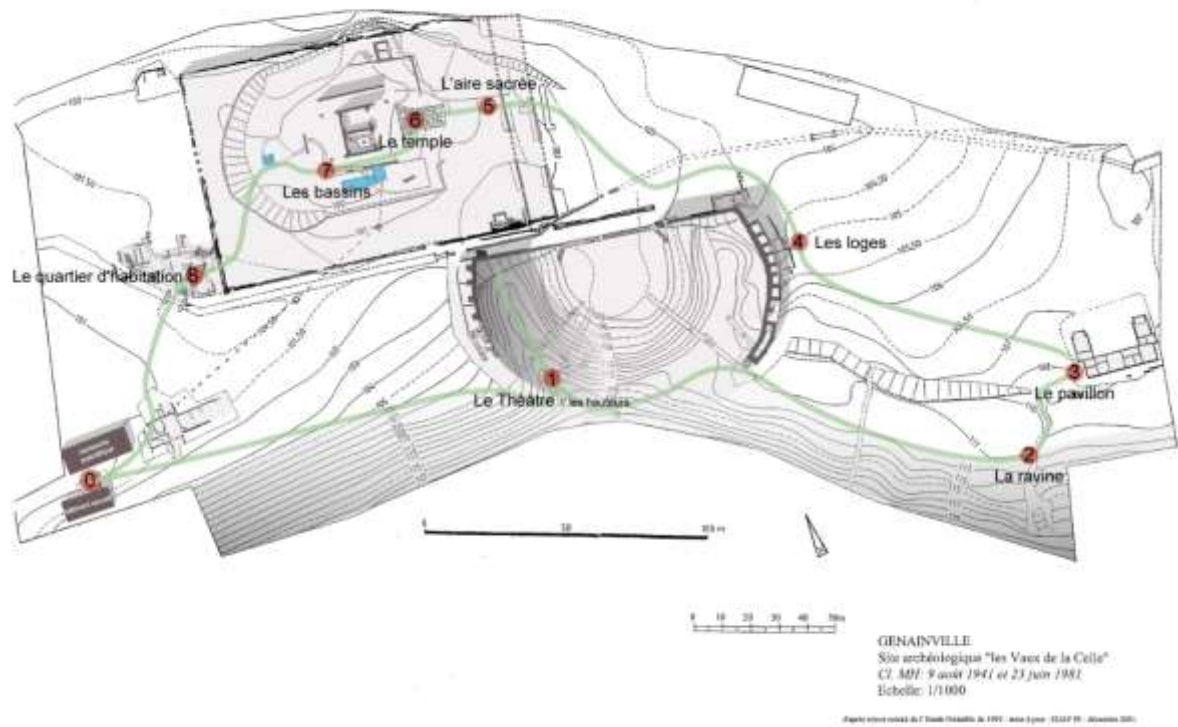
Ce territoire très anciennement habité recèle de nombreux vestiges d'occupation humaine : allées couvertes et polissoirs du Néolithique, éperon barré d'origine gauloise, voies et villas gallo-romaines, sépultures mérovingiennes...

Plusieurs acteurs locaux travaillant aujourd'hui avec le Parc se sont d'ailleurs attachés depuis longtemps à mettre au jour et à étudier ces témoins du passé, à l'instar du Centre de recherches archéologiques du Vexin français (CRAVF) ou de l'Association étudiante valdoisienne d'archéologie (AEVA). Le musée archéologique départemental, ouvert en 1983 à Guiry-en-Vexin, participe également activement à la connaissance, et à la reconnaissance, des monuments et objets archéologiques vexinois.

#### Le Vexin français, écrin d'un site archéologique d'exception

Le site des Vaux-de-la-Celle à Genainville, classé Monument Historique, est remarquable entre tous. Ce vallon irrigué par une source fut le lieu, dès l'époque celtique, de pratiques cultuelles qui perdurent bien après la conquête romaine. Au milieu du II<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ, le sanctuaire fut reconstruit. Le temple principal, encore en élévation sur plus de 5 mètres, la voie dallée le précédant, longue de 35 mètres, les bassins, le vaste théâtre et les temples secondaires, forment un ensemble monumental unique dans la région et l'un des rares vestiges gallo-romains du territoire accessible aux visiteurs.

Fouillé depuis 1935, le site a par ailleurs livré un mobilier de qualité et des décors aussi colorés que raffinés, pour la plupart déposés au musée de Guiry-en-Vexin. Les Vaux-de-la-Celle n'ont cependant pas livré tous leurs secrets : l'emplacement des thermes reste encore à déterminer et l'existence d'une véritable agglomération antique, pressentie grâce à la découverte dans les années soixante de quelques habitations, est à confirmer.



Plan du site archéologique des Vaux-de-la-Celle à Genainville.



## **La structure d'accueil et de recherche**

Actuellement, une campagne de fouilles est organisée chaque été par l'Université de Cergy-Pontoise aux Vaux-de-la-Celle, qui n'ont été explorés qu'à hauteur de 10% de leur superficie. La création, à proximité immédiate du site, d'une base de vie pour les fouilleurs et d'un espace d'accueil et de travail permet de disposer d'un lieu équipé qui permettra d'amplifier les recherches en programmant des chantiers tout au long de l'année.

La structure a également vocation à accueillir, à la journée, des groupes scolaires en leur procurant un lieu de restauration, un abri en cas d'intempéries ainsi qu'un espace didactique permettant aux enfants d'expérimenter le travail de fouilles et de reproduire les gestes des archéologues.

Elle pourra également ponctuellement être utilisée pour des réunions, visites, séminaires, résidences...

## **Principes de construction de la structure d'accueil et de recherche**

La conception et la mise en œuvre de cet équipement sont fondées sur une démarche de haute performance écologique, avec une attention particulière portée à la gestion des ressources et à l'inscription dans le site de la structure. Celle-ci se compose de deux bâtiments reliés par une galerie, destinés pour le premier à accueillir le public et les chercheurs (avec un espace modulable en cafétéria, salle d'exposition temporaire ou lieu de conférence) et, pour le second, à servir de base de vie pour les fouilleurs. Ils sont constitués d'une ossature en bois revêtue d'une couverture en tôle sur les parties fermées et habitées, d'une couverture textile ou en tôle pour la galerie et d'un parement de façades en clins verticaux d'essences résineuses non traitées ; ils sont parés de fenêtres en bois.

Le bâtiment abritant la base de vie des fouilleurs est équipé de mobiliers de couchage, de sanitaires et d'une cuisine, de sorte qu'une vingtaine de chercheurs peuvent vivre sur le site en relative autonomie.



